

## Communiqué de presse

**Date :**  
18. novembre 2020

**Embargo :**  
---

**Contact :**  
Tobias Lux, porte-parole  
Tél. +41 (0)31 327 91 71  
[tobias.lux@finma.ch](mailto:tobias.lux@finma.ch)

# La FINMA publie ses objectifs stratégiques pour la période 2021-2024

**L’Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA publie ses objectifs stratégiques pour la période 2021-2024, lesquels ont été approuvés aujourd’hui par le Conseil fédéral. Les dix objectifs au total montrent comment la FINMA entend remplir son mandat légal et quelles priorités elle se fixe à cet égard. Ils concernent différents domaines de la protection des clients et du bon fonctionnement du marché, mais aussi des thématiques opérationnelles.**

L’année 2021 marque le début d’une nouvelle période stratégique pour la FINMA. Conformément à son mandat légal, le conseil d’administration a défini les [objectifs stratégiques 2021-2024](#), qui ont ensuite été soumis au Conseil fédéral pour approbation. Le Conseil fédéral a donné son accord ce 18 novembre 2020. En outre, dans son [document sur les priorités](#) données à la stratégie, la FINMA présente la manière dont elle entend concrètement mettre en œuvre ces objectifs stratégiques dans les quatre années à venir.

### **Stabilité et accompagnement du changement structurel**

En analysant la période stratégique précédente 2017-2020, la FINMA a constaté que des progrès importants avaient été accomplis concernant la stabilité des établissements financiers, progrès qui ont notamment permis à la place financière suisse d’afficher une forte résistance durant la crise liée à la COVID-19. Les objectifs stratégiques 2021-2024 s’inscrivent pour cette raison sous le signe de la continuité dans ce domaine. La FINMA continue de se concentrer sur la stabilité des assujettis, et surtout sur une solide capitalisation et dotation en liquidités (objectif 1) ainsi que sur un nouveau désamorçage de la problématique du *too big to fail* (objectif 4). La FINMA s’engage également pour que le système financier reste robuste et orienté sur la clientèle malgré les défis structurels auxquels il doit faire face (objectif 5). Dans ce contexte, la FINMA tient compte du fait que la crise liée à la COVID-19 renforce les risques et insécurités existants.

### **Comportement commercial, gestion des risques et gouvernance d’entreprise**

Le comportement commercial des assujettis restera au centre de l’attention de la FINMA : l’autorité continuera d’orienter son activité de surveillance de

manière à influencer positivement sur le long terme le comportement commercial des établissements financiers, notamment concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et des thématiques comme l'adéquation des produits et prestations pour le client (*suitability*), les transactions transfrontières et les règles de conduite sur le marché (objectif 2). Les domaines de la gestion des risques et de la gouvernance d'entreprise constituent désormais un objectif à part (objectif 3). Une approche prospective des risques ainsi que des contrôles et des contrepoids efficaces au sein de l'organisation garantissent la stabilité à long terme, le respect des règles de conduite et un succès durable.

### **Innovation et durabilité**

L'innovation est et reste un élément central pour la FINMA dans tous ses domaines d'activité (objectif 6). Elle applique les prescriptions existantes aux produits et modèles d'affaires innovants, et ce, de manière pragmatique et prospective. Elle garantit ainsi qu'ils bénéficient d'une chance équitable sur le marché. La thématique de la durabilité est ancrée dans un nouvel objectif (objectif 7). La FINMA intègre notamment les risques financiers liés au climat dans son activité de surveillance et intime aux établissements financiers de traiter ces risques de manière plus transparente. Elle contribue ainsi à un développement durable de la place financière suisse.

### **Réglementation orientée sur les risques et reconnaissance internationale**

La FINMA continue de s'engager pour une réglementation de la place financière suisse moins complexe, proportionnée et réduisant les risques tout en étant également compatible avec les normes internationales (objectif 8). La FINMA représente activement les intérêts suisses dans les comités internationaux et est une partenaire fiable et reconnue pour les autorités étrangères de surveillance.

### **Une autorité efficace qui continue de se développer**

La FINMA déploie ses ressources de manière efficace et fondée sur les risques afin de remplir son mandat légal élargi. Le recours à de nouvelles technologies contribue à des gains d'efficacité et d'efficience (objectif 9). Une surveillance efficace, efficiente et reconnue internationalement a besoin de collaborateurs et de cadres très qualifiés. Ce constat occupe le centre du nouvel objectif stratégique 10. Par sa politique en matière de personnel, la FINMA encourage un perfectionnement continu, l'accord entre vie privée et vie professionnelle, l'égalité des chances et la diversité de son personnel.